



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL**

### **DU JEUDI 11 FEVRIER 2021, A 19H30**

<b>PRESIDENCE</b>	M. Frédéric Clément, Président
<b>CONSEIL GENERAL</b>	42 Conseillers généraux sont présents
<b>EXCUSES</b>	Mmes Véronique Polito Schmidt, Valentina Marthaler et MM. François Eugster, Marc Buntschu, Serge Ducret et Peter Schnyder
<b>ABSENTS</b>	Mme Isabelle Comment Gauderon et M. Maxime Vorlet
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	9 Conseillers communaux sont présents

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 9 et 10 décembre 2020
2. Message relatif au crédit d'investissement pour l'aménagement d'une voie de bus sur le chemin des Pensionnats
3. Message relatif aux études pour le réaménagement intérieur de la bibliothèque communale
4. Message relatif à l'approbation des statuts et de la convention avec l'Ecole régionale alémanique de Fribourg
5. Message relatif à la transformation de la crèche « Les Dauphins »
6. Postulat N° 022 déposé par M. Claude Monney (Centre Gauche PCS) et Mmes Sophie Ortner Gaillard (Verts) et Katharina Buchs (PS) concernant l'élaboration d'un plan climat communal. (Préavis du Bureau : Postulat recevable)

7. Proposition N° 003 déposée par Mme Giovana Rozas (PS) et MM. Pierre-Yves Moret (Centre Gauche PCS) et Nicolas Schmidt (Les Verts) concernant la transparence du financement des partis politiques au niveau communal.  
(Préavis du Bureau : Proposition recevable)
8. Fusion : Etat des discussions
9. Attribution d'un mandat à la Commission de politique sociale
10. Divers

**M. Frédéric Clément**, Président. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme et MM. les représentants de la presse et membres du public qui nous suivent sur internet, j'ai l'honneur d'ouvrir la toute dernière séance du Conseil général de la Législature 2016-2021. Je vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Au programme ce soir, un message relatif à l'aménagement d'une voie de bus sur le chemin des Pensionnats, un autre concernant le réaménagement intérieur de notre chère bibliothèque communale, l'approbation des statuts et de la convention avec l'Ecole régionale alémanique de Fribourg, la transformation de la crèche « les Dauphins » ainsi qu'un postulat, une proposition, l'état des discussions concernant la fusion et une demande d'attribution d'un mandat à la Commission de politique sociale. Une belle conclusion de législature en un mot.

Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel du 21 janvier 2021, soit dans le délai légal de 15 jours et qu'elle a, ainsi, été régulièrement convoquée.

Pour ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

- Mmes Valentina Marthaler et Véronique Polito Schmidt
- MM. François Eugster, Marc Buntschu, Serge Ducret et Peter Schnyder

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger. J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

- Nous sommes 42 Conseillers généraux présents.

En préambule, je vais vous communiquer le plan de protection approuvé par M. le Préfet afin que cette séance se passe au mieux.

- La séance se tient dans la salle sportive du Platy car elle permet d'accueillir toutes les personnes usuelles d'une séance du Conseil général ainsi que la presse.
- Le flux de personne est géré à l'entrée.
- Le respect des distances interpersonnelles doit être maintenu en permanence d'où la présence des micros pour vos interventions.
- La désinfection des mains est obligatoire, ce, grâce à la mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée.
- Le port du masque est obligatoire même lors des interventions.
- Les personnes présentes fournissent leurs coordonnées. Ces données seront conservées 14 jours et seront par la suite détruites.
- Il n'y pas de public, c'est pourquoi notre séance est retransmise en direct sur le site de la Commune.
- Enfin, les personnes présentant des symptômes ont été priées de demeurer chez elles.

Venons-en à des choses plus joyeuses. Comme annoncé lors de la dernière séance, l'assermentation du nouveau Conseil communal aura lieu le 24 avril 2021 et le 8 mai pour le Conseil général. De ce fait, le Bureau a dû déplacer une date de séance du Conseil général. La séance prévue le 27 mai 2021 a été repoussée au 16 juin 2021. De plus, sur une proposition du groupe Verts-PCS, nous avons décidé d'une séance extraordinaire le lendemain à savoir, le 17 juin 2021 pour que le Conseil général puisse se prononcer sur le vote consultatif qui aura lieu le 26 septembre 2021.

Petite piqûre de rappel, sans jeu de mots, par rapport à la situation actuelle, nous vous prions, afin de faciliter les débats, d'utiliser le projecteur. Vous pouvez envoyer durant la séance vos propositions par courriel à l'adresse : [secretariat@villars-sur-glane.ch](mailto:secretariat@villars-sur-glane.ch). Mme Vonlanthen préparera les différentes interventions pour la projection.

Je vous rappelle également que nos débats sont enregistrés pour le besoin du procès-verbal. Je saisis cette occasion pour remercier également Mme Vonlanthen pour son précieux travail ainsi que le personnel de la Commune qui s'est, une fois de plus, démené pour équiper cette salle et nous permettre de siéger.

Lors de notre dernière séance du 9 décembre 2021, M. Jacques Dietrich a interpellé le Bureau quant à la possibilité d'autoriser les personnes officiellement élues à pouvoir siéger de l'extérieur par voix de visioconférence et à pouvoir également voter.

Après discussion, le Bureau a décidé de ne pas agir dans ce sens. En effet, il ressort de nos débats que le temps est trop court pour procéder à de tels changements dans la législation. De plus, la Préfecture a stipulé qu'il n'existait aucune base légale allant dans ce sens.

Voici la réponse qui nous a été donnée lors de notre précédent courrier du mois de décembre 2020. « *S'agissant de votre question relative au vote par courriel pour un Conseiller général qui serait absent pour cause de symptômes et, ou une éventuelle quarantaine, je peux vous indiquer que la législation actuelle ne le permet pas pour les séances des législatifs communaux. Nous ne manquerons pas de vous informer si la législation devait évoluer dans le sens de votre question* ». La situation n'a pas évolué. Il est donc difficile de vouloir bousculer les choses en un laps de temps aussi court, sans compter qu'il faudrait adapter dans la foulée notre règlement du Conseil général. M. Jacques Dietrich a été encouragé à déposer un postulat allant dans ce sens pour la prochaine législature. Est-ce que cette réponse vous convient M. Dietrich ?

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. Je remercie le Bureau et vous-même, M. le Président, pour ces considérations et l'analyse que vous avez faites suite à ma demande. Comme vous venez de l'indiquer je déposerai un postulat à la fin de la séance auprès de M. Roulin

**M. Frédéric Clément**, Président. Ceci étant dit, nous pouvons passer à notre ordre du jour. Avez-vous des remarques à formuler à ce propos ? Tel n'est pas le cas, nous passons au point 1 de l'ordre du jour.

## **1. Approbation des procès-verbaux des séances des 9 et 10 décembre 2020**

**M. Frédéric Clément**, Président. Nous allons approuver les procès-verbaux de manière différenciée.

En ce qui concerne le procès-verbal du 9 décembre 2020 y a-t-il des remarques ? Tel n'est pas le cas, nous passons à son approbation.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 sont priés de le manifester par main levée.

***Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité***

**M. Frédéric Clément**, Président. Venons-en au procès-verbal du 10 décembre 2020. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 sont priés de le manifester par main levée.

***Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 est approuvé par 40 oui et 2 abstentions***

**M. Frédéric Clément**, Président. Nous passons à la suite de l'ordre du jour avec le point 2.

## **2. Message relatif au crédit d'investissement pour l'aménagement d'une voie de bus sur le chemin des Pensionnats**

**M. Frédéric Clément**, Président. La parole est à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière. La Commission financière est consciente qu'une mesure de circulation pérenne s'impose dans ce secteur. Grâce à cet aménagement, approuvé aussi bien par les TPF que le HFR, la stabilité horaire pourra être améliorée sur cette ligne de bus, ce qui devrait avoir pour heureuse conséquence, la réduction voire la suppression des coûts engendrés jusqu'ici par le dédoublement des bus aux heures de pointe.

La Commission financière a pris bonne note que, grâce au fait que cet aménagement soit prévu dans le projet d'agglomération (PA2), il sera malgré tout subventionné à 50% en raison de mesures transitoires instaurées par le Conseil d'Etat suite à la dissolution de l'Agglomération.

Au vu de ces éléments, la Commission financière préavise favorablement le crédit d'investissement de CHF 250'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt jusqu'à réception de la subvention de l'Agglo de 50%.

**M. Frédéric Clément**, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Je n'ai pas, à ce stade de compléments à apporter, je souhaite écouter la prise de position des groupes et si nécessaire répondre aux questions qui seront soulevées.

**M. Frédéric Clément**, Président. Je donne la parole au Conseil général. Mme Andina.

**Mme Roseline Andina-Vermot**, Conseillère générale. Pour faire suite à la séance de préparation qui s'est tenue le mercredi 3 février dernier par vidéoconférence, le parti socialiste vous fait part de son soutien concernant le message relatif au crédit d'investissement pour l'aménagement d'une voie de bus sur le chemin des Pensionnats.

Souvent engorgé aux heures de pointe, il est indispensable de prévoir une voie parallèle permettant de faciliter le passage du bus et que les ambulances puissent également en bénéficier sachant que chaque fraction de seconde est primordiale pour la survie des patients.

Notre parti a toujours été sensible à l'amélioration de la mobilité et notamment des transports publics dans notre Commune. Nous soutenons fermement ce message et nous vous invitons à en faire de même.

**M. Frédéric Clément**, Président. M. Etter.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Dans sa séance de préparation, le groupe Verts-PCS a étudié avec intérêt le message relatif au crédit d'investissement pour l'aménagement d'une voie de bus sur le chemin des Pensionnats qui nous a été soumis. Il s'agit d'un projet pour améliorer l'efficacité de la mobilité douce. Il fait partie des projets de l'agglomération, figure dans le PA2 sous la catégorie de priorité A et est subventionné à 50% par l'Agglomération. De plus, CHF 250'000.- figurent dans le budget 2021. Le financement en est assuré et paraît tout à fait raisonnable.

L'importance de réaliser un tel projet, par contre, ne dépend pas uniquement des critères de financement. La contribution de notre Commune à l'atteinte des objectifs du plan climat

cantonal, nous semble un contexte tout à fait pertinent pour évaluer ce message. Et la mobilité est un des thèmes clé de ce plan.

Est-ce que ce message apporte une contribution valable de notre Commune pour faire évoluer la mobilité ? La réponse du groupe Verts-PCS est clairement oui. Un point noir de notre réseau de bus va trouver ainsi une solution pragmatique et efficace. Cet aménagement raisonnable augmentera la fiabilité des transports publics, non seulement par les employés du HFR et des autres services de ce quartier, mais incitera aussi davantage de visiteurs à préférer l'utilisation des transports publics plutôt que celui de leur véhicule individuel.

Si on ose un regard vers le futur par contre, on voit à l'horizon d'autres points noirs, qui attendent avec impatience des solutions. Le groupe Verts-PCS regarde avec ambition vers ce futur qui ne demande qu'à être construit. L'expérience a montré en effet que seules les lignes de bus en sites propres sont à même de garantir des transports publics performants, rivalisant avec le trafic motorisé individuel. C'est pourquoi, nous soutenons sans réserve des projets qui permettront une mobilité tournée vers l'avenir.

Le groupe Verts-PCS accepte ce message, ce pas vers le futur, et vous invite à faire de même.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions. Mme Defferrard.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère générale. La création de voies réservées aux bus est une mesure d'efficacité, tant au niveau de l'amélioration de la vitesse commerciale que de la baisse du coût du kilomètre parcouru, étant rappelé que le kilomètre parcouru sur Fribourg est l'un des plus élevé de Suisse en comparaison avec des agglomérations de même taille.

Contrairement à ce que dit le message, il ne s'agit pas de réaménager le chemin des Pensionnats, mais plutôt le parking réservé au personnel de l'HFR longeant ce chemin. Cet aménagement dont l'usage sera réservé aux bus uniquement m'a surprise dans un premier temps. Cette variante est toutefois innovante et évitera la confusion constatée sur le terrain chez les autres usagers de la route dans le cadre de la déviation provisoire mise en place d'entente entre l'HFR et l'Agglo. Il s'agit-là d'une solution très judicieuse. Cela d'autant plus qu'elle pourra être empruntée par les services d'urgence.

Le crédit demandé permettra la réalisation sur notre territoire communal de la mesure 11.9 du PA2. Cette mesure prévoit d'installer au besoin, je cite, une régulation lumineuse de priorisation pour les bus de la ligne 6, en vue de favoriser l'insertion des bus dans le trafic à

l'heure de pointe du soir. Cette mesure devrait être exécutée sur le territoire de la Ville de Fribourg. Est-il prévu, en parallèle, que la Ville de Fribourg réalise cette régulation lumineuse et si oui à quelle échéance ?

Au final, le crédit d'investissement demandé ce soir pourrait à lui seul permettre une réduction de moitié, soit près de 7 minutes et demie, le retard sur la ligne 6 aux heures de pointe le soir.

Il s'agit-là d'une amélioration significative. En tant que fidèle usagère des bus de notre agglomération, en particulier de la ligne 2, cela depuis plus de 40 ans, je ne peux que vous inviter à soutenir ce crédit. Mes copains et mes copines de bus, qu'ils soient de Fribourg ou de Villars-sur-Glâne, vous remercient d'avance.

Vous l'aurez compris, le groupe PDC soutiendra à l'unanimité ce crédit d'investissement.

**M. Frédéric Clément**, Président. Mme Bernhard.

**Mme Bernhard Irene**, Conseillère générale. Le groupe PLR/PVL partage l'avis mentionné dans le message que seuls des transports publics efficaces et à l'heure sont attractifs comme nous partageons les démarches pour améliorer la rentabilité des transports publics. Nous soutenons le projet d'aménagement d'une voie propre pour le bus n° 6 au chemin des Pensionnats, même s'il se trouve sur la place de parc, et acceptons le présent message.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je redonne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Je remercie tous les groupes qui acceptent ce message. Il n'y a pas de questions majeures soulevées si ce n'est celle de la signalisation lumineuse qui sera installée par la Commune de Villars-sur-Glâne en bas de la route. Il n'y a pas d'autres signalisations lumineuses installées le long de ce tronçon ou en Ville de Fribourg à court terme.

Au sujet de la nomenclature, la solution la plus simple était de garder le chemin des Pensionnats car la mesure d'Agglomération parlait de ce chemin alors pour ne pas compliquer les choses à la lecture auprès de la Confédération, nous avons préféré garder la même nomenclature car nous devons effectuer un remplacement de mesure. C'est-à-dire de substituer la mesure initiale qui était d'agrandir toute la route.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions au sein de cet hémicycle ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au crédit d'investissement pour l'aménagement d'une voie de bus sur le chemin des Pensionnats pour un montant de CHF 250'000.- et autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt jusqu'à réception de la subvention de l'Agglomération de 50% le manifestent par main levée.

***Le message est accepté à l'unanimité***

**M. Frédéric Clément**, Président. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

### **3. Message relatif aux études pour le réaménagement intérieur de la bibliothèque communale**

**M. Frédéric Clément**, Président. C'est avec un bonheur certain que je vois revenir ce projet qui va permettre à notre bibliothèque communale de vivre des jours plus sereins pour les prochaines années. Le manque de place est un problème récurrent pour une bibliothèque et il est temps d'y remédier. La parole est à la Commission financière par la voix de sa présidente, Mme Maillard Russier.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance en visioconférence du 25 janvier 2021, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale en charge du dossier.

La Commission financière a pris note que la solution visant au réaménagement du bâtiment existant et du maintien des bibliothèques scolaires est celle ayant obtenu l'adhésion aussi bien des représentants des différents partis politiques que des bibliothécaires et des enseignants.

Bien que consciente que l'étude qui fait l'objet de ce message permettra d'affiner le projet définitif et les coûts en résultant, la Commission financière demande, dans toute la mesure du possible, que le montant de CHF 350'000.- figurant au budget des investissements 2021 soit respecté. La Commission financière attend de la part des auteurs du projet et du Conseil communal qu'ils fassent preuve de rigueur financière dans l'élaboration du projet définitif et dans le choix des différentes options pour atteindre cet objectif.

Par contre, si un montant supplémentaire devait être nécessaire pour assurer un accès au bâtiment plus adéquat pour les personnes à mobilité réduite et les familles, il pourrait être pris en considération par la Commission financière.

Avec les recommandations ci-dessus, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la demande de crédit de CHF 30'000.- en vue des études et de la planification pour le réaménagement intérieur de la bibliothèque et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

**M. Frédéric Clément**, Président. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Dénervaud.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communale. Je reste à disposition pour les questions après les prises de positions des différents groupes.

**M. Frédéric Clément**, Président. La parole est au Conseil général. M. Iliescu.

**M. Renato Iliescu**, Conseiller général. Le groupe socialiste a examiné avec grande attention, lors de sa séance de préparation du 3 février, le message relatif au réaménagement intérieur de la bibliothèque. C'est avec joie qu'il a appris que le projet est cette fois revenu à des proportions plus réalistes. De plus, le fait que la bibliothèque demeure en ses murs est aussi un message positif à la population qui demeure attachée à ce lieu historique.

Nous nous sommes toutefois posés la question de l'accès aux personnes à mobilité réduite qui n'est guère satisfaisant. C'est assurément une question à analyser par les architectes dans cette étude et nous espérons que cela sera chose faite.

Alors bien sûr le projet est satisfaisant que pour une durée limitée parce que nous sommes bien conscients qu'un jour ou l'autre notre chère bibliothèque va devoir envisager un déménagement, faute de place. Une bibliothèque est toujours appelée à s'étendre, c'est une réalité. Mais ce jour, nous ne doutons pas que le Conseil communal saura nous proposer un projet séduisant, rassemblant d'autres services comme des locaux d'animation pour la jeunesse, une ludothèque, un centre de rencontre ou encore des salles d'exposition. C'est donc d'une voix unanime que le parti socialiste vous demande d'accepter ce message.

**M. Frédéric Clément**, Président. Mme Uehlinger.

**Mme Marie-Lucie Uehlinger**, Conseillère générale. Dans sa séance de préparation du 3 février, le groupe Verts-PCS a pris connaissance avec intérêt du projet de réaménagement de la bibliothèque communale.

A sa grande satisfaction, il constate que le projet de rénovation respecte son désir de maintenir les bibliothèques présentes dans les écoles de Villars-Vert et de Cormanon.

Le projet qui nous est proposé aujourd'hui est plus que modeste, ce qui n'est pas un défaut dans cette période où la Commune doit réduire ses dépenses de manière drastique.

Nous pensons, comme mentionné dans le message, que d'autres constructions, tel qu'un nouveau CO, ou d'autres conditions, telle que la fusion du Grand Fribourg, offriront à la Commune l'occasion de réaliser un projet de plus grande envergure à l'avenir.

Le réaménagement présenté aujourd'hui permet de créer de meilleures conditions de travail pour les bibliothécaires et un espace rénové et chaleureux pour les utilisatrices et les utilisateurs. Il remporte l'approbation unanime de notre groupe. Nous nous permettons toutefois deux remarques d'ordre pratique :

- L'estrade prévue pour accueillir les enfants a-t-elle des bords sécurisés afin de prévenir des chutes au dernier rang ou n'est-ce pas aussi haut que les dessins semblent le présenter ?
- Ayant fait partie du groupe de réflexion, j'ai pu assister à une présentation détaillée du projet. J'ai déjà exprimé à ce moment-là mon vœu que, malgré la limitation des coûts, des matériaux durables et agréables soient choisis pour la rénovation, notamment des sols, en privilégiant le bois ou le linoléum, plutôt que de la moquette.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? Mme Pichonnaz.

**Mme Sandra Pichonnaz**, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation par zoom du 2 février, le groupe PDC a étudié avec attention le message relatif aux études pour le réaménagement intérieur de la bibliothèque communale.

Le groupe PDC remercie le Conseil communal pour la qualité du message ainsi que les explications concernant le projet.

Nous nous sommes inquiétés de savoir si une analyse de substances nocives, telles que l'amiante, a été faite pour ce bâtiment compte tenu de son année de construction, 1909 et de rénovation en 1988.

Nous vous rendons également attentifs à ne pas oublier dans le même temps de réfléchir à améliorer l'accès au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite ou même les parents ou grands-parents accompagnés d'une poussette. Il y a actuellement un monte-charge qui n'est guère pratique à utiliser. Il serait judicieux d'envisager la mise en place d'une rampe sur le côté du bâtiment quitte à supprimer une place de parc pour ce faire.

A l'unanimité des membres présents, le groupe PDC accepte la proposition du Conseil communal pour la mise en œuvre des études complémentaires pour le réaménagement de la bibliothèque communale et du crédit y relatif de CHF 30'000.-.

**M. Frédéric Clément**, Président. M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Un bref retour en arrière. Au mois de mai 2018, nous devons voter sur la proposition, pour notre bibliothèque avec une location d'une surface de 600 m<sup>2</sup>, louée brute pour 5 ans, renouvelable pour une période similaire, dans le centre commercial de Fribourg Sud. Coût de l'opération : CHF 1'100'000.- d'investissement et une charge locative annuelle de CHF 156'000.- en sus.

Les discussions au sein du groupe de travail nous ont amené à la solution qui vous est présentée dans ce message, solution qui n'est peut-être pas la plus ambitieuse mais qui a le mérite de garantir les éléments suivants :

- Le maintien des bibliothèques de Villars-Vert et de Cormanon, respectant ainsi le vœu du corps enseignant, garantissant l'accès aux livres au plus grand nombre d'élèves et évitant de nombreux déplacements.
- Une situation proche des écoles des Rochettes et du Platy, avec une desserte importante en transport public.
- La création de conditions de travail plus agréables pour le personnel de la bibliothèque.
- L'utilisation d'un bâtiment en main de la Commune avec une certaine mise en valeur de ce dernier.
- Un lifting de la bibliothèque qui, il faut l'avouer en a bien besoin.
- Le tout pour un investissement maîtrisé.

D'autre part, le site actuel a permis une ouverture optimale de la bibliothèque tout au long de la pandémie. Cet accès aux livres est primordial car il s'agit d'une des dernières activités culturelles qui nous est encore permise. D'ailleurs, les parents et élèves de la Commune ont fréquenté de manière plus assidue notre établissement. Je reste persuadé que la bibliothèque n'aurait pu offrir autant de flexibilité si elle s'était trouvée en d'autre lieu.

Enfin, nous sommes d'avis que le site de l'ancienne école dispose d'un grand potentiel de développement pour d'autres activités culturelles et que le maintien de la bibliothèque est un premier pas vers une réhabilitation de la zone et la création d'une future zone de rencontre pour les quartiers avoisinants.

Même si nous aurions souhaité une demande de crédit pour le montant d'investissement global, évitant de devoir débattre à plusieurs reprises sur le même sujet, le groupe PLR-PVL vous demande de bien vouloir accepter la demande de financement de CHF 30'000.- permettant la poursuite des études pour la rénovation de la bibliothèque communale.

**M. Frédéric Clément**, Président. Je redonne la parole au Conseil communal.  
Mme Dénervaud.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communale. Tout d'abord, je remercie les groupes pour l'accueil positif de ce message. Pour répondre au groupe PLR-PVL, si nous n'avons pas voulu mettre le crédit d'investissement directement à l'ordre du jour de cette séance c'est parce que les montants étaient encore trop incertains avec un battement de plus au moins 15%. Nous avons préféré vous soumettre, ce soir, un crédit d'étude afin de vous proposer par la suite un crédit d'investissement cohérent et le plus juste possible.

S'agissant des remarques de la Commission financière sur le montant de CHF 350'000.- qui figure au budget des investissements 2021, ce montant a été mis sur la base d'expérience du Service des bâtiments sans connaître l'avant-projet de l'architecte. L'objectif n'est pas de dépenser le plus d'argent possible dans cette rénovation.

Les études permettront de dire quelles sont les substances nocives qui sont présentes dans le bâtiment. Nous avons déjà fait une étude, dans le cadre de l'avant-projet, de la statique et on sait que ce bâtiment d'un point de vue statique peut accueillir une bibliothèque ce qui est une bonne chose.

L'accès pour personnes à mobilité réduite sera étudié tout en sachant que cette place sera réaménagée dans le cadre du PAD du Vallon de Villars mais on n'attendra pas le réaménagement complet de la place, nous trouverons une solution efficace pour l'accès aux personnes à mobilité réduite ainsi que pour les poussettes.

S'agissant des matériaux, j'ai bien pris note de la demande du groupe Vert-PCS mais il va falloir faire un exercice d'équilibre car entre les aspects durables et économiques. Il faudra trouver des marges de manœuvre tout en sachant que les moquettes d'aujourd'hui sont saines comme celles de l'administration communale qui satisfont tout le monde. Au sujet de l'aspect phonique, la moquette est un des matériaux qui permet d'absorber le plus efficacement les bruits.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir la dépense de CHF 30'000.- permettant les études pour le réaménagement intérieur de la bibliothèque communale le manifestent par main levée.

***Le message est accepté à l'unanimité***

**M. Frédéric Clément**, Président. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

#### **4. Message relatif à l'approbation des statuts et de la convention avec l'Ecole régionale alémanique de Fribourg**

**M. Frédéric Clément**, Président. Je donne la parole à la Commission financière par la voix de sa présidente, Mme Maillard Russier.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance en visioconférence du 25 janvier 2021, la Commission financière a profité de la présence de Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale, pour la présentation du message relatif au réaménagement intérieur de la bibliothèque communale pour entendre ses explications complémentaires.

Ayant constaté que ce message n'avait pas d'incidence financière pour la Commune, la Commission financière estime, dès lors, que son préavis ne s'impose pas.

**M. Frédéric Clément**, Président. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Déneraud.

**Mme Caroline Déneraud**, Conseillère communale. Je reste à disposition pour les questions.

**M. Frédéric Clément**, Président. A qui puis-je donner la parole au sein du Conseil général.  
M. Schmidt.

**M. Nicolas Schmidt**, Conseiller général. Le groupe Verts/PCS soutien le message qui nous est soumis.

Il nous tient à cœur de pouvoir offrir aux habitants germanophones une possibilité pour scolariser leurs enfants en allemand. Entre 70 et 80 enfants de Villars-sur-Glâne profitent de cette possibilité. L'école régionale alémanique est un élément important pour une politique active qui profite du bilinguisme de notre région et favorise l'accueil de familles germanophones dans notre Commune.

Un postulat avait été déposé en 2018 afin de favoriser le bilinguisme à l'école. Malheureusement, depuis il n'y a pas eu à ma connaissance de nouvelles mesures allant dans ce sens.

Des mesures pour le bilinguisme, et il faut être très clair sur ce point, ne profitent pas qu'aux enfants germanophones, qui pour la plupart, sont par la force des choses déjà bilingues. Des mesures pour le bilinguisme permettraient surtout aussi aux francophones de profiter de la position proche de la frontière linguistique.

Permettez-moi une remarque quant à l'organisation de l'ERAF. Il y a encore deux ans, j'étais membre de la Commission scolaire car mes 2 enfants étaient scolarisés dans cette école. L'inclusion de parents d'élèves dans la Commission scolaire est une particularité de l'ERAF. Une particularité importante, car l'école est face à 7 communes et les liens et les échanges entre école et communes ne sont pas aussi étroits que pour les autres écoles. Malheureusement, depuis 2 ans, il n'y a plus de représentants des parents dans le Comité car les statuts n'étaient pas encore en vigueur, ce que je déplore. J'espère que maintenant, les parents seront admis aussi rapidement que possible dans le Comité sans forcément attendre que toutes les communes ratifient les statuts.

**M. Frédéric Clément**, Président. M. Küttel.

**M. Dimitri Küttel**, Conseiller général. Sehr geehrter President, Sehr geehrte Frau Gemeindeammann, Sehr geehrte Gemeinde- und Generalräte. Excusez-moi, je me suis emporté dans ma langue d'origine.

Pour la petite histoire, en 1652, notre Commune s'appelait entre autres, Wyler ob der Glanen. Puis vers la fin du 18ème siècle, nouveau retournement de situation, la Commune définit son toponyme actuel en 1789, en cohérence avec sa population majoritairement francophone.

Aujourd'hui, malgré une non négligeable minorité germanophone dans notre Commune, et même dans notre Conseil général, il serait, cependant, illusoire de doubler son toponyme d'une version germanophone.

Bref, die Geschichtsstunde ist beendet, revenons à la politique.

Le groupe PDC a bien entendu étudié les statuts et la convention avec la nouvellement nommée Ecole régionale alémanique de Fribourg (ERAF) lors de sa séance du 2 février 2021.

Il constate que les modifications des statuts et la nouvelle convention, qui nous sont proposés à l'approbation ce soir, se rapporte majoritairement à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la scolarité et son règlement d'exécution.

Le PDC salue la politique communale de prise en charge des frais d'écolage pour la soixantaine d'élèves Villarois qui fréquentent l'Ecole libre publique (ELP). Ainsi, ils peuvent suivre un enseignement dans leur langue maternelle indépendamment de leur domicile et sans péjorer financièrement la famille. Le PDC souhaite que cette politique scolaire soit maintenue à long terme, même dans une période où la situation financière de la Commune pourrait être difficile.

Ainsi, comme le message qui vous est présenté n'a pas d'incidence financière sur la Commune, à l'exception de la fluctuation du nombre d'élèves de Villars scolarisés à l'ELP, et que ce message relève principalement d'une adaptation au nouveau cadre légal. Le groupe, à l'unanimité, vous invite à accepter les nouveaux statuts de l'Ecole régionale alémanique de Fribourg et la convention y relative.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? Mme Bernhard.

**Mme Irene Bernhard**, Conseillère générale. Je veux juste confirmer ce que M. Schmidt a mentionné. Effectivement depuis 2 ans, il n'y a plus de représentants des parents dans le Comité car les statuts n'étaient pas encore en vigueur. Je vous invite vivement à accepter ces statuts afin que les parents puissent à nouveau être intégrés dans le Comité de direction et y apporter leurs idées.

**M. Frédéric Clément**, Président. Si la parole n'est plus demandée, je redonne la parole à Mme Dénervaud.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communale. Je n'ai pas grand-chose à ajouter si ce n'est qu'avec l'entrée en vigueur des statuts ainsi que la nouvelle législature, tous les organes de l'ERAF vont être renouvelés. Nous ne manquerons pas d'intégrer les parents dans le Comité de Direction.

S'agissant des mesures pour le bilinguisme, je vous rappelle que celles-ci sont du ressort des autorités scolaires, respectivement des enseignants qui doivent proposer de telles mesures. Le Conseil communal serait enchanté de pouvoir soutenir de telles mesures venant du corps enseignant.

**M. Frédéric Clément**, Président. Nous allons pouvoir passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message relatif à l'approbation des statuts et de la convention avec l'Ecole régionale alémanique de Fribourg le manifestent par main levée.

***Le message est accepté à l'unanimité***

**M. Frédéric Clément**, Président. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

## **5. Message relatif à la transformation de la crèche « Les Dauphins »**

**M. Frédéric Clément**, Président. Je donne la parole à la Commission financière par la voix de sa présidente, Mme Maillard Russier.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance en visioconférence du 25 janvier 2021, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal en charge du dossier.

Cette transformation permettra de mieux répondre aux besoins en place de crèches puisqu'elle permettra non seulement d'augmenter celles-ci mais également de mieux rentabiliser la structure en place sans procéder à une augmentation en personnel.

La Commission financière a pris aussi note que la Commune profitera de ces travaux pour adapter le loyer selon les standards définis par la FAEF et que la grille des tarifs est en cours de révision avant tout pour être conforme aux exigences cantonales.

Enfin, la Commune pourra déduire la subvention cantonale de CHF 40'000.- du soutien financier apporté à la crèche « Les Dauphins », ce grâce à l'augmentation des places d'accueils résultant des travaux entrepris.

Compte tenu de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la demande de crédit pour le projet de transformation de la crèche « Les Dauphins » pour un coût de CHF 180'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

**M. Frédéric Clément**, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Andina.

**M. Marco Aurelio Andina**, Conseiller communal. Vous avez certainement lu le message et je ne vais pas ici vous citer les différents points qu'il contient.

Je me limiterai uniquement à vous dire que la crèche « Les Dauphins », située dans le quartier de Villars-Vert, a été construite il y a 26 ans et comme tout bâtiment ayant pris de l'âge et ne répondant plus pleinement aux normes, que ce soit en matière d'accueil des enfants ou de conditions de travail du personnel, il a besoin d'être remis au goût du jour et, donc, rénové et transformé pour en optimiser, autant que possible, son utilisation. Ceci d'autant plus qu'il s'agit d'un bâtiment qui appartient à la Commune.

Bien entendu, j'aurais préféré de loin, qu'on bâtisse une nouvelle crèche mieux située et plus accessible voire plus moderne et spacieuse, pouvant accueillir d'avantage d'enfants, afin de répondre aux besoins de familles qui essayent de concilier vie familiale et vie professionnelle. Mais comme vous pouvez en douter un tel projet requière un investissement financier maintes fois supérieur, sans oublier qu'il prendrait si on est optimiste au minimum 2 à 3 ans.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir essayé, puisque pour votre information avant les vacances d'été 2020, la FAEF avait soumis au Conseil communal un projet de nouvelle crèche dans le

quartier de Cormanon-Est. Le projet consistait soit à aménager de grands locaux vides, soit à les acheter et à les aménager.

Bien que soutenue par la Commune, la FAEF n'a pas de grands moyens financiers propres pour réaliser un tel projet, c'est pourquoi elle a soumis ce projet au Conseil communal, lequel au vu des différents éléments, notamment l'important engagement financier et compte tenu des probables difficultés financières à venir, suite à la réforme fiscale des entreprises et à la pandémie du COVID, a préféré surseoir, du moins pour l'instant.

Cela ne veut pas pour autant dire qu'il ne faille rien faire et que les enfants ainsi que le personnel de la crèche Les Dauphins ne puissent finalement pas bénéficier de meilleures conditions d'accueil et de travail, ce d'autant plus qu'avec les travaux de transformation on pourra accueillir 8 places supplémentaires par jour, places qui seront partagées entre plusieurs enfants avec le même personnel qu'actuellement.

À noter également que, si la crèche est située à un endroit pas aisément accessible, sur les 49 familles qui placent leurs enfants à la crèche Les Dauphins, seul 15 habitent le quartier de Villars-Vert, les 34 autres familles venant de tous les autres quartiers de Villars-sur-Glâne. Ceci montre que quand ils ont réellement besoin de placer leurs enfants, les parents sont néanmoins contents d'en avoir la possibilité, même si ça demande un peu d'organisation et quelques sacrifices.

A noter encore que le taux d'occupation de la crèche se montait en moyenne à 91% en 2019 et à 90% en 2020, ce qui est déjà bien si ce taux reste stable sur le long terme. Malheureusement, actuellement on ressent une légère diminution des placements due aux annulations suite à la pandémie, certains parents ayant décidé par choix ou par nécessité d'arrêter de placer leurs enfants en structure d'accueil collectif.

Pour conclure, j'espère sincèrement pouvoir associer un projet de nouvelle crèche, par exemple dans le cadre d'un projet de bâtiment à loyer modéré, notamment dans le quartier de Cormanon-Est où résident de nombreuses familles, tout en songeant aussi à créer des locaux pour Villars-Animation qui font actuellement défaut dans ledit quartier.

J'en prends le pari et cela fera partie de mes principaux objectifs pour la prochaine législature, bien entendu si par le vouloir du souverain, je serai toujours de la partie, cela s'entend !

Je vous remercie pour votre attention et je reste à votre disposition pour les questions.

**M. Frédéric Clément**, Président. Je donne la parole au Conseil général. M. Karati.

**M. Vanya Karati**, Conseiller général. La conciliation entre vie privée, travail et/ou formation est l'un des enjeux majeurs pour les familles de notre Commune.

Ainsi, chacune des places d'accueil supplémentaires sont autant d'espoir de réduire les éternelles et longues listes d'attente pour les bénéficiaires de tels services.

Le groupe PDC salue l'intention du projet, tant dans l'augmentation des places d'accueil que dans l'optimisation des espaces et de leur adaptation aux besoins de nos jeunes pousses.

Par ailleurs, l'accès à une éventuelle subvention du "Fonds réforme fiscale permettant l'incitation à la création de nouvelles places d'accueil en crèche" n'est pas négligeable, ce qui n'est pas pour déplaire à notre formation soucieuse des finances communales.

C'est aujourd'hui une première occasion de rappeler au Conseil communal son engagement pris lors de notre séance du 9 décembre 2020 au sujet des attentes formulées par mon collègue Pierre Portmann et moi-même dans notre postulat n°020 relatif à un projet concret d'aide indirecte au logement. Pourquoi ce rappel ?

Car, si l'augmentation des places d'accueil dans une crèche profite d'une subvention cantonale, nous soulignons que les offres d'accueil nouvellement créées sont au bénéfice d'une subvention fédérale. Je fais ici référence à la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2003. En effet, le Parlement fédéral a décidé le 28 septembre 2018 de prolonger de 4 ans le programme d'impulsion de la Confédération qui vise à encourager la création de nouvelles places d'accueil extrafamilial pour enfants, soit du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2023.

A ce titre, notre postulat n°020 encourage notre Conseil communal à examiner la création et l'intégration d'une nouvelle crèche dans le cadre d'un projet d'aide indirecte au logement. Nous invitons ce soir notre Conseil communal à faire taire nos craintes de voir la prolongation de 5 ans de l'aide directe au logement devenir ce fameux oreiller de paresse et à saisir cette opportunité pour la population de notre Commune.

Les subventions fédérales sont aussi destinées aux structures qui existent déjà, pour autant qu'elles augmentent leur offre de façon significative.

Une question avant de conclure : une aide fédérale a-t-elle été sollicitée par le Conseil communal, le cas échéant serait-il possible d'atteindre un seuil de nouvelles places permettant d'accéder à ce soutien financier ?

Quoiqu'il en soit, ces éventuelles démarches peuvent encore être entreprises par le Conseil communal et elles n'enlèvent rien à l'importance que notre parti accorde au développement des infrastructures d'accueil préscolaire et extrascolaire.

Ce soir, le groupe PDC acceptera donc à l'unanimité des membres présents le message relatif à la transformation de la crèche "Les Dauphins".

**M. Frédéric Clément**, Président. Mme Ortner.

**Mme Sophie Ortner Gaillard**, Conseillère générale. Le groupe Verts-PCS a étudié avec attention le message relatif à la transformation de la crèche « Les Dauphins » et se réjouit de pouvoir y apporter son soutien.

Nous nous réjouissons de la bonne collaboration qui semble prévaloir entre la Commune et ses Services techniques, la Fondation pour les structures d'accueil extrafamilial et le personnel de la crèche.

Nous saluons la volonté de nos autorités d'offrir, en tant que propriétaires, un outil adapté aux exigences de la loi sur les structures d'accueil. Cette transformation, en plus d'apporter davantage de confort aux usagers, aussi bien les enfants que le personnel les encadrant, aura pour mérite d'augmenter sensiblement le nombre de places. Ce nombre maximal de 42 enfants accueillis quotidiennement nous apparaît optimal, sachant que les structures d'accueil ne dépassent pas une cinquantaine de places offrent une meilleure prise en charge et des conditions de travail tenant mieux compte des besoins spécifiques. Des crèches à taille humaine permettent aux enfants d'avoir des repères et de créer des liens plus facilement en dehors du cadre familial.

L'adaptation du loyer qui peut paraître conséquente de prime abord, est définie selon les normes en vigueur. Cette mise à niveau assure une égalité de traitement entre cette structure en mains communales et les structures similaires davantage soumises aux lois du marché.

Dans une perspective d'avenir, pour faire face à l'augmentation des besoins en matière d'accueil extrafamilial, il convient d'évaluer continuellement la situation et d'envisager de

nouvelles solutions. Une réflexion devrait être menée dans le cadre d'un futur projet d'habitat coopératif qui pourrait inclure à très bon escient une nouvelle structure d'accueil, adaptée à notre société en constante évolution et ainsi favoriser une mixité sociale et une dimension intergénérationnelle que l'on sait aujourd'hui être bénéfique pour la qualité de vie.

La volonté politique de nos autorités de prendre leurs responsabilités face aux besoins des familles contribue à rendre notre Commune attractive et agréable à vivre. C'est pourquoi le groupe Verts-PCS soutient sans réserve ce message et vous invite à faire de même.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? M. Dumont.

**M. Alexandre Dumont**, Conseiller général. Réuni en séance le 4 février dernier, le groupe PLR-PVL s'est penché sur le message présenté ce soir par notre Conseil communal en vue de transformer la crèche « Les Dauphins ». Les arguments suivants ont été retenus :

- Les travaux s'avèrent nécessaires afin d'adapter les locaux aux normes actuelles. Ils permettront également d'offrir au personnel encadrant ainsi qu'aux enfants un environnement de meilleure qualité.
- Ces investissements permettront de modifier la configuration des locaux, afin d'optimiser les surfaces, d'augmenter la capacité de la crèche et in fine d'offrir plus de places d'accueil. Ces places nouvellement créées ne devraient engendrer qu'une augmentation marginale des coûts de fonctionnement hors du loyer encaissé par la Commune.
- Grâce aux contributions des parents ainsi qu'aux subventions état/employeur pour les nouveaux enfants accueillis, la situation financière de la FAEF devrait s'en trouver améliorée.

L'enquête des besoins réalisée par la FAEF met en évidence l'importance de développer l'offre d'accueil extrafamilial. D'une manière générale, le groupe PLR-PVL soutient une politique permettant de concilier une vie professionnelle active avec la vie familiale, et ceci d'autant plus lorsque cette politique s'appuie sur une gestion efficace des moyens à disposition.

Ainsi le groupe PLR-PVL soutient la demande du Conseil communal et vous invite à faire de même.

**M. Frédéric Clément**, Président. Mme Buchs.

**Mme Katharina Buchs**, Conseillère générale. Lors de notre séance du 3 février, le groupe PS vous recommande d'approuver le message relatif à la transformation de la crèche « Les Dauphins ».

Une des missions de la FAEF est de veiller à offrir suffisamment de places d'accueil extrafamilial. Elle a pu augmenter, ces dernières années, les places d'accueil extrascolaire. Aujourd'hui, elle souhaite le faire pour les places de crèche. La FAEF a été proactive et pragmatique dans ce dossier. La réflexion et le bon teaming de l'optimisation des locaux les Dauphins sont à relever. L'accueil extrafamilial n'est pas une question d'ordre privé mais une question publique, un engagement politique. Villars-sur-Glâne se doit d'offrir à sa population et à sa population à venir des places d'accueil en suffisance et en qualité. La qualité de l'accueil passe notamment par le cadre de travail du personnel et nous sommes satisfaits de voir une réalisation simple et pragmatique qui met en avant aussi le bien-être du personnel avec une salle de pause.

On a pu entendre dire que la Commune ne dépensait pas bien son argent. Mais investir dans l'accueil extrafamilial c'est bien dépenser l'argent puisque nos places de crèches ont permis d'intégrer dans notre Commune ici des élus présents. Nous retenons aussi ce soir les propos du PDC qui souhaite investir de l'argent dans l'accueil extrafamilial. Nous espérons que ces promesses de délier les cordons de la bourse se concrétiseront pour nos projets futurs.

**M. Frédéric Clément**, Président. Je redonne la parole à M. Andina.

**M. Marco Aurelio Andina**, Conseiller communal. Je vous remercie de votre appui pour cet objet. Pour répondre à M. Karati, effectivement l'Office fédéral des assurances sociales donne des subventions à partir de 10 places. Malheureusement à cause des normes et des locaux actuels, nous ne sommes pas arrivés à 10 places supplémentaires mais à 8 places. Les conditions de l'OFAS sont beaucoup plus strictes. Malheureusement, la FAEF en a fait l'expérience en déposant un dossier pour les nouvelles places d'accueil extrascolaire du Platy et à cause de ces conditions et du fait que nous ne pouvions pas prouver le besoin de ces places, l'OFAS a refusé notre demande. Ce n'est pas aussi facile d'obtenir des subventions fédérales. Un recours a été interjeté et nous attendons la réponse.

Nous sommes également tenus par la loi de faire une analyse tous les quatre ans du besoin en accueil extrafamilial. Grâce à cette analyse, nous pouvons être proactifs et voir venir. Toutefois, la Commune a été punie d'être proactive car elle a prévu des places en avance au Platy et ne pouvant pas démontrer les besoins, les subventions nous ont été refusées.

Je suis tout à fait pour des crèches à taille humaine et j'espère que dans le futur nous aurons des crèches de proximité et beaucoup plus accueillantes. Actuellement, elles le sont mais nous pouvons encore les améliorer.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons pouvoir passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message relatif à la transformation de la crèche « Les Dauphins » et autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir la dépense de CHF 180'000.- le manifestent par main levée.

***Le message est accepté à l'unanimité***

**M. Frédéric Clément**, Président. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

**6. Postulat N° 022 déposé par M. Claude Monney (Centre Gauche PCS) et Mmes Sophie Ortner Gaillard (Verts) et Katharina Buchs (PS) concernant l'élaboration d'un plan climat communal.**

**M. Frédéric Clément**, Président. Ce postulat a été préavisé comme étant recevable selon l'article 53 al.2 de notre règlement. Je donne la parole à leurs auteurs. M. Monney.

**M. Claude Monney**, Conseiller général. Alors que le mot changement climatique est sur toutes les lèvres, le Canton de Fribourg a finalement achevé son plan climat dont la consultation publique vient de se terminer. Il propose des mesures qui devraient permettre au Canton d'accélérer sa transition vers une société neutre en carbone et de s'adapter aux changements climatiques.

Les communes figurent parmi les principaux acteurs de la mise en œuvre de ces mesures. C'est pourquoi les Verts, le Centre Gauche-PCS et le parti socialiste se sont associés pour déposer le postulat que nous vous demandons de soutenir ce soir.

L'heure n'est plus aux discours et aux promesses, il s'agit aujourd'hui de passer à l'action. Une Commune telle que la nôtre se doit de jouer un rôle pionnier et a un devoir d'exemplarité. Si Villars-sur-Glâne a déjà pris le virage du développement durable dans plusieurs des décisions et projets initiés ces dernières années, il est important d'avoir une vue d'ensemble

des émanations et des mesures possibles avec des objectifs clairs et de réelles ambitions pour renverser la tendance actuelle en matière de réchauffement climatique et tendre vers la neutralité carbone.

Un plan climat au niveau communal pour constituer l'outil adéquat pour nos autorités afin de guider leur travail dans ce domaine durant la prochaine législature.

En soutenant ce postulat, chacune et chacun à l'occasion de montrer sa préoccupation pour l'un des enjeux majeurs de notre société et reconnaît la responsabilité de notre Commune d'ajouter au débat sur la crise climatique une réponse sous forme d'action concrète.

**M. Frédéric Clément**, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Le Conseil communal n'a pas d'élément à apporter si ce n'est qu'il a déjà entrepris bon nombre d'actions dans le cadre de la Cité de l'énergie. Il vous laisse juger ce postulat pour la suite.

**M. Frédéric Clément**, Président. Je donne la parole au Conseil général. M. Karati.

**M. Vanya Karati**, Conseiller général. C'est au nom de ma collègue Isabelle Comment-Gauderon, excusée ce soir, que je prends la parole pour le groupe PDC qui a lu avec attention le postulat déposé demandant au Conseil communal de transmettre au Conseil général un rapport sur la possibilité de mettre en place un plan climat communal.

Le groupe PDC partage les préoccupations des postulants quant aux défis climatiques et le fait que notre Commune doit participer à l'effort, dans la mesure de ses moyens. Le Canton de Fribourg a d'ailleurs, par la mise en consultation de son plan climat cantonal (PCC) en janvier dernier, donné la direction à suivre aux communes.

A voir le récent documentaire « LEGACY » de Yann Arthus, relevant l'importance de décarboniser nos vies ou encore les affirmations inquiétantes de Nicolas Hulot dans différents médias, il semble que les objectifs de la COP21 ne pourront être atteints sans un effort supplémentaire de chacun. Les mesures semblent trop timorées, réactives au lieu de proactives.

Notre groupe appuie sur le caractère urgent de cette démarche, raison pour laquelle nous avons déjà déposé, le 23 septembre 2020, le postulat n°019 relatif à l'élaboration d'un plan lumière.

En conclusion, nous invitons le Conseil communal à examiner la pertinence du point de vue coûts/opportunités de s'adjoindre les services d'une société spécialisée en la matière pour l'aider dans sa démarche entourant un plan climat communal.

Le groupe PDC soutient le postulat à l'unanimité et vous invite à faire de même.

**M. Frédéric Clément**, Président. Je donne la parole au Conseil général. Mme Bernhard.

**Mme Irène Bernhard**, Conseillère générale. Le changement climatique et les soucis environnementaux ne sont pas des préoccupations que de la gauche comme on pourrait le penser. Le groupe PLR/PVL est conscient qu'il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la production des énergies renouvelables dans notre Commune, qu'il faut agir pour diminuer la pollution lumineuse. Il y a du potentiel pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, notre biodiversité doit être protégée, les néophytes invasives doivent être combattues et ainsi de suite.

Notre groupe partage l'avis que les défis climatiques et la protection de notre environnement doivent être affrontés en toute urgence, raison pour laquelle nous soutenons le postulat.

De l'autre côté, nous vous rendons attentifs que les autres piliers de la durabilité nécessitent aussi notre attention, comme les finances communales saines sur le long terme et que notre système social doit aussi être durable, c'est-à-dire finançable sur le long terme et pour cela nous espérons également obtenir le soutien des postulants pour ces thèmes qui seront à traiter lors de la prochaine législature avec une certaine urgence.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, est-ce que les auteurs du postulat maintiennent leur demande ?

**M. Claude Monney**, Conseiller général, répond par l'affirmatif.

**M. Frédéric Clément**, Président. Dès lors, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 022 au Conseil communal le manifestent par main levée.

***La transmission du postulat n° 022 au Conseil communal est acceptée par 41 oui et 1 abstention***

**M. Frédéric Clément**, Président. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

**7. Proposition N° 003 déposée par Mme Giovana Rozas (PS) et MM. Pierre-Yves Moret (Centre Gauche PCS) et Nicolas Schmidt (Les Verts) concernant la transparence du financement des partis politiques au niveau communal.**

**M. Frédéric Clément**, Président. Le bureau a préavisé favorablement cette proposition selon l'article 52 al.2 de notre règlement. Je donne la parole à leurs auteurs. Mme Rozas.

**Mme Giovana Rozas**, Conseillère générale. Cette proposition vise à rendre transparente notre politique communale. Les électrices et les électeurs sont en droit de savoir qui commande, qui tire les ficelles et qui se cache derrière l'une ou l'autre donation faite aux forces politiques de Villars-sur-Glâne. La démocratie ne peut fonctionner correctement que si les gens qui nous élisent savent qui finance et défend quel intérêt. Il s'agit aussi de donner un signal fort à l'opinion publique qui pense selon les récents sondages que les partis politiques suisses sont corrompus par les lobbys.

Aucune institution ne reflète une image aussi corrompue que les partis politiques et justement, quoi de mieux en cette période électorale de démontrer qu'à Villars-sur-Glâne, nous sommes transparents.

**M. Frédéric Clément**, Président. Je donne la parole au Conseil communal qui ne souhaite pas s'exprimer. Alors qui veut s'exprimer ? M. Wicht.

**M. Alexandre Wicht**, Conseiller général. Le Comité du PLR de Villars-sur-Glâne ainsi que les membres de notre groupe ont pris connaissance de la proposition de Mme Rozas et de MM. Moret et Schmidt relative à la transparence du financement des partis politiques au niveau communal.

N'ayant rien à cacher, nous sommes tout à fait ouverts à l'élaboration dudit règlement voir même de projeter nos comptes dans cet hémicycle si cela peut susciter l'intérêt de l'un ou de l'autre.

Cependant, et nous insistons sur le fait que les sections communales des partis étant financées quasi exclusivement par les cotisations de leurs membres et pour des sommes que nous pouvons qualifier de modiques, le règlement devra être le plus simple possible évitant toute charge de travail inutile au personnel communal responsable de la future application de ce dernier.

La création d'une usine à gaz sera fermement combattue par notre groupe. Nous exigeons que ce règlement fasse preuve de pragmatisme et de bon sens. Nous acceptons donc cette proposition à ces conditions.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, est-ce que les auteurs de cette proposition maintiennent leur demande ? Ils répondent par l'affirmatif. Dès lors, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission de la proposition N° 003 au Conseil communal le manifestent par main levée.

***La transmission de la proposition n° 003 au Conseil communal est acceptée à l'unanimité***

**M. Frédéric Clément**, Président. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour qui devrait être assez bref.

## **8. Fusion : Etat des discussions**

**M. Frédéric Clément**, Président. Lors de sa 14<sup>ème</sup> séance qui s'est tenue le 27 janvier 2021 à la halle polyvalente de Corminboeuf, l'Assemblée constitutive a été informée du calendrier remanié du processus. Les grandes dates à retenir sont :

- le 26 septembre 2021, vote consultatif ;
- fin octobre 2021, délai pour les demandes de modifications du périmètre de fusion d'entrée ou de sortie ;

- décembre 2021, adaptation éventuelle du périmètre de fusion par l'Assemblée constitutive ;
- mai 2022, validation et transmission de la convention de fusion au Conseil d'Etat par l'Assemblée constitutive ;
- 25 septembre 2022, vote sur la convention de fusion par la population du périmètre adapté ;
- et enfin, au plus tôt, le 1<sup>er</sup> janvier 2024, entrée en vigueur de la fusion du Grand Fribourg.

Nous avons eu également une présentation du Conseiller d'Etat, Didier Castella, concernant l'état des réflexions et incidences sur le projet de fusion du Grand Fribourg ainsi que de la gouvernance des régions fribourgeoises. Mais ce qui a retenu toute notre attention et plus particulièrement pour, nous, les délégués de Villars-sur-Glâne, c'est le budget 2021.

Il était devisé à un montant de CHF 482'700.- et a été remanié en raison de l'épidémie de COVID-19. En effet, le Copil s'est vu contraint en mars 2020 d'annuler les soirées d'informations prévues dans les 9 communes du périmètre et dans les 2 communes observatrices. Ces soirées avaient pour objectif d'informer sur le concept de fusion du Grand Fribourg soumis à un vote consultatif le 17 mai 2020. Ce vote a lui aussi été annulé et la campagne de votation qui devait débiter a été gelée. Il fallait s'attendre à ce qu'il y ait des frais en matière de communications en cette année 2021.

En date du 23 septembre 2020, l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg a, sur proposition du groupe de travail « Communication » et du Copil, validé le repositionnement des mesures d'informations et de communications après le COVID-19. Sur cette base, le Copil a proposé à l'Assemblée constitutive un montant qui a été débattu par une partie de l'Assemblée dont principalement les délégués villarois. M. Olivier Carrel a notamment proposé un amendement demandant de renoncer au montant de CHF 40'000.- jugé contraire à l'esprit de l'Assemblée. Ce montant se répartissait de la manière suivante :

- CHF 10'000.- pour pelliculage camion, boissons, assurances
  - CHF 8'000.- pour un vélo de la fusion
  - CHF 7'000.- pour des Give away – cover selles de vélos
  - CHF 10'000.- pour des Give away Schubertiades
  - CHF 5'000.- étudiants
- Total : CHF 40'000.-.

Pour nous, tout ceci est de la publicité et non pas de la communication visant à informer la population des travaux de l'Assemblée. Cet amendement a été refusé par la majorité de l'Assemblée mais soutenu par les délégués villarois. Il en a été de même pour le vote final sur le budget. M. le Préfet nous a promis de tenir compte de nos remarques pour affiner ce point de discorde. On attend de voir ce que cela va donner dans un futur proche.

Voilà pour les informations concernant la 14<sup>ème</sup> séance. J'ouvre le débat et je donne la parole à Mme Maillard Russier

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Conseillère générale. Au nom du groupe PS, je tiens à exprimer notre déception suite au vote par l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg du budget 2021, et en particulier du budget pour les évènements et la communication.

Il est évident que l'année 2021 sera déterminante pour le projet de fusion du Grand Fribourg, avec en particulier le vote consultatif de septembre prochain. Il est donc légitime que l'Assemblée constitutive consacre une partie de ses ressources à l'information. Nous regrettons toutefois l'ampleur de ces budgets qui relèvent plus du marketing. A notre avis, tel n'est pas le rôle de l'Assemblée constitutive, qui devrait plutôt s'appuyer sur les associations et les partis politiques pour animer le légitime débat démocratique.

Le rôle premier de l'Assemblée est d'élaborer un projet de convention, ainsi que le prévoit la loi. On peut admettre qu'il ne s'agit pas uniquement d'un acte technique, et qu'il lui appartient également de préparer le terrain en sensibilisant la population aux enjeux de cette fusion, afin de permettre un débat rationnel, débarrassé de ses jugements émotionnels à l'emporte-pièce. Mais il ne lui appartient pas de faire une véritable campagne, avec des moyens qui semblent même dépasser ceux des partis politiques eux-mêmes. En ce sens, l'amendement de notre Conseiller communal, Olivier Carrel lors de l'Assemblée du 27 janvier, de revenir à un budget plus raisonnable, aurait été un excellent compromis.

Cette décision est d'autant plus malheureuse qu'elle détourne l'attention des véritables enjeux à long terme de la fusion. Quel sera le périmètre du Grand Fribourg ? Comment seront représentées les anciennes communes au sein des nouvelles autorités ? Quel sera le taux fiscal retenu, et le montant des taxes ? La fusion offrira-t-elle réellement une capacité d'investissement accrue ? C'est à ces questions qu'il faudra consacrer les ressources à disposition de l'Assemblée, afin que la population et les autorités communales puissent analyser objectivement ce projet, et décider en connaissance de cause de la soutenir ou de s'y opposer.

Nous espérons donc vivement que l'Assemblée constitutive pourra y répondre dans les semaines et les mois à venir, afin que la population puisse participer en toute connaissance de cause au vote consultatif de cet automne. Il serait regrettable que les villaroises et villarois votent sur la base d'un slogan sur un couvre-selle plutôt que sur les réelles opportunités d'une fusion.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

## **9. Attribution d'un mandat à la Commission de politique sociale**

**M. Frédéric Clément**, Président. Sur une demande du groupe Verts-PCS, le Bureau a été abordé pour placer ce point à l'ordre du jour. Cette compétence de mandater officiellement la Commission de politique sociale afin qu'elle accompagne le processus de mise en place de la nouvelle politique communale du logement appartient au Conseil général.

C'est pourquoi j'ouvre la discussion sur ce sujet et je donne la parole à M. Moret pour des explications complémentaires.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Nous avons constaté avec satisfaction le travail énorme qu'a fait la Commission de politique sociale dans l'étape qui consistait à présenter simultanément l'aide individuelle et l'aide structurelle au logement et nous trouvons dommage que son mandat s'arrête subitement alors que le processus ne fait que commencer.

Nous avons bien compris que d'autres éléments doivent être pris en compte mais dans le processus qu'a mené le Conseil communal et qui va se renforcer à la prochaine législature, nous demandons que la Commission de politique sociale soit officiellement mandatée, comme elle l'avait été en son temps, pour que toutes les forces compétentes soient mises au service de l'aide structurelle au logement.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? Mme Defferrard.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère générale. Aujourd'hui, je constate que nous n'avons reçu aucun document par rapport à ce point de l'ordre du jour. Il y a à peine une minute je ne savais même pas sur quoi portait l'objet ou l'étendu même du mandat. Je trouve qu'il n'est pas

logique et censé de confier à la dernière séance de législature un mandat pour des autorités qui seront élues le 7 mars prochain.

Je formule une proposition de non-entrée en matière, cas échéant, j'estime que c'est au prochain Conseil général de s'en saisir.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Effectivement, c'est avec surprise que nous avons pris connaissance dans l'ordre du jour de ce point. Sans document, nous n'avons pas pu en discuter au sein de notre groupe.

D'un point de vue personnel, je trouve étonnant que M. Moret revienne avec un mandat pour la Commission de politique sociale. Mandat qui a été mené à bien par un rapport très concret et qui n'a pas du tout été respecté lors du dernier Conseil général par la prolongation, entre-autre, de l'aide au logement. Tout ce qui a été réfléchi dans ce rapport n'a pas été suivi. Finalement à quoi bon confier un mandat et des objectifs à une commission pour ne pas les suivre in fine.

Je rejoins totalement les propos de Mme Defferrard et je soutiens une non-entrée en matière sur ce point aujourd'hui et qui pourra être repris lors de la prochaine législature avec les nouveaux élus.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Nous avons une demande de non-entrée en matière et allons voter sur celle-ci.

Celles et ceux qui soutiennent la demande de non-entrée en matière de ce point le manifestent par main levée.

***La non-entrée en matière est acceptée par 31 oui, 9 non et 2 abstentions***

**M. Frédéric Clément**, Président. Nous passons au point 10 de l'ordre du jour.

## **10. Divers**

**M. Frédéric Clément**, Président. Je donne la parole à M. Moret.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. J'aimerais tout d'abord remercier les services communaux pour la manière exemplaire avec laquelle les plus de 65 ans, dont je fais partie, ont été informés et accompagnés depuis l'éclatement de la crise COVID en mars passé. Il en a, de plus, découlé de multiples et incroyables actions de solidarité intergénérationnelles.

Un seul couac a été porté à ma connaissance par plusieurs citoyennes seniors très engagées dans notre Commune. Il concerne le traditionnel repas de Noël des seniors organisé conjointement par la Commune et la Paroisse et qui n'a malheureusement pas pu avoir lieu. Dès lors, une solution alternative s'imposait. Après avoir écarté l'idée d'un bon offert à toutes et tous dans un restaurant de la place, le Conseil Communal a finalement décidé de leur offrir un cadeau sous forme d'une boîte de chocolats. Fort bien ! Mais alors, où est le couac ?

Le couac c'est que tous les seniors n'ont pas reçu le chocolat, et de loin pas. Renseignements pris auprès de l'administration communale, « *le chocolat a été envoyé uniquement aux personnes qui ont pris part au repas de l'année 2019 ainsi que les membres du groupe de La Vie Montante* ». Pas terrible, non ? Où est l'égalité de traitement ?

Après cette mise en bouche j'aimerais enfin aborder la question plus générale de la politique communale en faveur des seniors. Je me réfère en cela à la Loi cantonale sur les seniors entrée en vigueur au début de l'été 2016 et que je résume en trois points :

- 1) La loi cherche à promouvoir une vision de la société où les seniors sont non seulement bénéficiaires mais aussi et surtout acteurs des mesures préconisées.
- 2) La loi a trois objectifs concrets :
  - intégrer les seniors dans la société ;
  - reconnaître leurs besoins et de leurs compétences ;
  - maintenir au maximum leur autonomie.
- 3) Pour atteindre ces objectifs de manière adéquate l'engagement des communes est essentiel. Un concept est attendu de leur part dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, soit, en juin 2021. Cela fera cinq ans et la Commune devrait disposer d'un plan pour les seniors.

Je me suis dès lors demandé ce qu'il en était dans notre Commune. Le seul indice concret que j'ai trouvé est l'enquête menée il y a deux ans auprès des seniors par la Haute école de travail social de Fribourg à laquelle j'ai été sollicité. De là mes deux questions :

- 1) Quels sont les résultats de l'enquête susmentionnée à laquelle nous avons participé ?
- 2) Qu'en est-il du concept communal attendu pour ce printemps ?

**M. Frédéric Clément**, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?  
Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Je répondrai au sujet de la fameuse boîte de chocolats dont vous avez, d'ailleurs, un exemplaire sur vos pupitres.

Pourquoi la boîte de chocolats et pourquoi certains séniors seulement ? Pourquoi tout ce pataquès autour d'une boîte de chocolats ?

Tout d'abord, je tiens à préciser que le repas de Noël des séniors, qui est une longue tradition à Villars-sur-Glâne est organisé par la Vie Montante, dont je ne me rappelle plus du nom exact, et qui chaque année permet aux séniors intéressés, à ses membres et amis de s'inscrire. En 2020, le coronavirus a empêché cette partie récréative et la mort dans l'âme nous avons dû nous résoudre à ne pas l'organiser.

Néanmoins, nous avons voulu faire un geste en faveur des personnes qui participaient régulièrement au repas de Noël. Pour ce faire, nous avons demandé aux organisateurs de nous transmettre les données de ces personnes. Evidemment, il est difficile de remonter dans le temps pour voir qui participe ou pas, telle ou telle année, alors les organisateurs de la Vie Montante ont pris les données les plus récentes qui étaient à leur disposition ainsi que le nom de certaines personnes qui participaient régulièrement mais qui, pour des raisons de maladie, n'avaient pas pu y être l'année 2019.

Le but n'était pas d'arroser toutes les personnes âgées de Villars-sur-Glâne mais d'apporter un peu de réconfort aux personnes qui allaient devoir manquer la fête de Noël.

J'ai tout entendu au sujet de cette boîte de chocolats et l'expérience que j'en tire, c'est que dorénavant on ne fera plus rien, car quoi qu'on fasse on se fait critiquer.

Effectivement, certains nous ont suggéré d'offrir un bon pour des restaurants et je n'ose pas imaginer ce qui se serait passé si nous avions procédé ainsi en choisissant tous les restaurants de la Commune pour éviter des inégalités de traitement. Nous aurions dû établir une liste pour savoir quel bon est donné à quelle personne et si vous donnez à Mme X un bon pour le Platy et pour Madame Y, sa voisine, un bon pour la Café des Préalpes, je n'ose pas imaginer ce

que cela aurait donné comme pataquès. Vous pouvez bien vous imaginer que le Conseil communal a eu la sagesse d'écarter cette solution.

Toutefois, la plupart des personnes âgées ont été reconnaissantes d'avoir reçue cette boîte de chocolats. J'ai été moi-même invectivée par des personnes qui ne l'avaient pas reçue mais qui m'avaient avoué qu'elles n'allaient pas au repas de Noël. Je tiens à préciser que c'est une expérience que probablement, COVID ou pas COVID, mes collègues du Conseil, ceux qui nous suivront, réfléchiront à deux fois avant de renouveler l'expérience.

En ce qui concerne les séniors, je laisse la parole à M. Andina.

**M. Marco Aurelio Andina**, Conseiller communal. Tout d'abord, Mme la Syndique, pour votre information, la Vie Montante se nomme aujourd'hui le Groupement des Aînés.

Je remercie M. Pierre-Yves Moret de me donner l'occasion de vous informer quant à l'état des travaux relatifs à l'élaboration du concept communal pour les séniors.

D'abord, je tiens à rassurer M. Moret. Le processus d'élaboration du concept est actuellement en cours au sein de l'administration communale, outre la Cohésion sociale, différents services de l'administration y contribuent également et nous serons prêts à le déposer dans les délais, auprès de la Direction de la santé et des affaires sociales, une fois soumis et validé par le Conseil communal.

Comme vous l'avez évoqué, M. Moret, la loi sur les séniors (ou LSen) adoptée par le Grand Conseil le 12 mai 2016 demande aux communes d'élaborer dans les 5 ans suivant l'entrée en vigueur de la loi, un concept communal pour les séniors dont vous venez de résumer les buts.

La loi étant entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les communes ont jusqu'au 30 juin 2021 pour transmettre leur concept à la DSAS.

Comme vous l'avez également indiqué, dans le cadre d'un mandat d'étude du Réseau Santé Sarine, la Haute école de travail social de Fribourg a mené une enquête entre septembre 2018 et janvier 2019 auprès de 1'100 Séniors du district âgés de 65 à 96 ans, parmi lesquels 150 séniors villarois, à l'aide d'un questionnaire élaboré pour l'occasion.

La Haute école a reçu en retour 401 questionnaires complets, soit un taux de réponses de 36,5%. Comme vous me l'avez communiqué, M. Moret, vous étiez parmi les 33% de villarois qui ont répondu audit questionnaire, et je vous en remercie vivement.

Les résultats du sondage ont été intégrés dans le chapitre 6 du document final de l'étude mandatée par le RSS, datant de juin 2020 qui a été présenté à l'Assemblée des délégués du RSS le 2 septembre 2020. Les délégués de Villars-sur-Glâne s'en souviennent certainement.

L'étude effectuée par la Haute école de travail social, comportait 8 étapes, dont l'enquête en question, qui s'est étendue de mars 2018 à juin 2020 et avait comme objectif de faire un état de la situation dans le district de la Sarine, de recenser les activités existantes et les bonnes pratiques des différentes communes et associations actives dans le domaine et donc de servir de support aux communes dans le cadre de l'élaboration de leur concept.

Tout en attendant de pouvoir bénéficier de ce support, la Commune n'a pas été inactive, le secteur Cohésion sociale organisant notamment des actions pour les seniors villarois (par ex. le projet « Veille-Alerte à la canicule ») que je ne vais pas détailler ici en obtenant pour ce faire des aides financières du Canton prévues par l'article 7 de la LSen.

De même, profitant du questionnaire élaboré par la Haute école de travail social et avec l'aval du RSS, la Commune a décidé de le soumettre le 19 février 2020 à tous les seniors villarois, exception faite pour ceux qui avaient déjà répondu dans le cadre de l'enquête que je viens de citer. Le terme du renvoi a été fixé au 3 avril 2020.

Sur 1'830 questionnaires transmis, 832 nous ont été rendus, ce qui représente un taux de retour de 45,5%, ce qui est plutôt remarquable pour ce type d'enquête. Il se peut que, comme on était en pleine période de COVID, cela a probablement fait que les seniors se sont sentis encore plus concernés que d'habitude.

Je ne vais pas ici vous donner le détail de ces résultats. Je me limiterais à vous indiquer quelques tendances et points forts qui sont ressortis de l'enquête.

- Notons ainsi que 18 personnes ayant répondu au sondage ont plus de 90 ans, ce qui montre qu'à tout âge, même en approchant à la fin de vie, les seniors s'intéressent à leur environnement et sont sensibles à l'intérêt que leur portent les autorités.
- Les femmes ont été plus assidues à répondre que les hommes (52,5%).

- Les personnes ayant répondu sont très majoritairement de nationalité suisse, les binationaux environ 10% et les étrangers environ 5%.
- Le taux des séniors de langue maternelle allemande habitant dans la Commune et ayant répondu au questionnaire se monte à 15,3%, ce qui est pour le moins important.
- Les séniors vivant seul sont 30%. Cela ne veut toutefois pas signifier qu'ils souffrent de solitude puisque la majorité se dit bien entourée par sa famille, voire même ont ou avaient le plaisir de s'occuper de leurs petits-enfants. Un plaisir malheureusement mis à mal dans la situation que nous vivons actuellement. Le défi de la Commune sera surtout celui d'identifier les séniors qui souffrent de solitude voire se sentant marginalisés et de leur apporter une aide ou une réponse.

Quant aux besoins et thèmes les plus ressentis par les séniors villarois, il y a les transports publics, le logement, la voirie et les services, la sécurité, ainsi que les assurances ou les prestations pour les séniors.

Parmi les propositions d'activités ou les prestations le plus courues, les séniors ont indiqué :

Loisirs et sports, rencontres et convivialité et aides à domicile. Ce dernier point va de l'aide pour aller aux courses ou à la déchetterie, jusqu'à effectuer des menus travaux à domicile voire encore à une formation à l'informatique.

L'élaboration du concept communal pour les séniors, me tient particulièrement à cœur, parce que vous, M. Moret et moi bientôt aimerions aussi en bénéficier en restant acteurs d'une société inclusive, en gardant le plus longtemps possible notre autonomie, voire en pouvant formuler nos besoins ou en mettant en valeur nos compétences.

Finalement, nous n'avons pas besoin d'être intégrés dans la société, nous en faisons déjà pleinement partie !

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? M Dietrich.

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. Une remarque un peu plus distrayante mais néanmoins importante. Vendredi 18 décembre en début d'après-midi, une classe d'enfants de l'école du Platy accompagnée de leur enseignante a parcouru notre quartier du chemin du Couchant y apportant une joyeuse animation dans cette période difficile.

Notre plaisir fut double puisqu'un moment plus tard, nous avons découvert dans notre boîte aux lettres un magnifique dessin accompagné de vœux de Joyeux Noël.

Je souhaite féliciter les enseignantes et les enseignants pour cette initiative sympathique qui ont aussi un rôle éducatif auprès des enfants. Espérons que pour cette activité les enseignantes et les enseignants n'aient pas eu à remplir moult papiers pédagogiques pour justifier cette belle action montrant l'importance du cœur et du vivre ensemble.

En conclusion, merci aux enfants et aux enseignantes et aux enseignants pour leur engagement inlassable à la formation de la future génération.

**M. Frédéric Clément**, Président. Mme Defferrard.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère générale. Une brève intervention pour vous informer que M. le Député, Bruno Marmier, a déposé une motion le 7 février dernier en vue de permettre aux Conseillers généraux de débattre à distance sur le principe de ce qui est fait dans le cadre du Grand Conseil. Cette motion concerne les délibérations et le vote à distance. Elle est basée sur l'expérience de notre Commune à savoir, qu'il nous manquerait une base légale. M. le Député a fait le nécessaire à son niveau et je me suis jointe à lui pour soutenir cette motion en tant que co-auteure.

**M. Frédéric Clément**, Président. D'autres interventions ? M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller général. En cette fin de législature, permettez-moi de vous adresser quelques mots.

La majorité des membres présents dans cette salle a connu un seul duo à la tête de notre Commune. Mme Erika Schnyder à la syndiculture et M. Nicolas Bapst à la vice-syndiculture. Cela fait maintenant 15 ans que vous avez mené, ensemble, notre Commune vers son destin actuel. Je suis persuadé que vous n'avez certainement pas toujours été d'accord sur tous les dossiers, mais les discussions sont souvent propices aux bonnes décisions. Le Canton de Vaud avait Broulis et Maillard, nous Schnyder et Bapst.

Madame la Syndique, nous avons dû certaines fois en découdre, d'autres fois vous m'en avez un peu voulu, je retiens en particulier un certain Conseil d'Agglomération où Villars-sur-Glâne a présenté 2 candidats à la Commission financière de l'Agglo au détriment de Fribourg alors que vous n'étiez pas au courant. Cela vous avait valu quelques remontrances de vos collègues

du Comité et un certain agacement à mon encontre mais cela restera certainement dans les anecdotes de votre longue carrière politique.

Monsieur le Vice-syndic, Cher Nicolas, que d'heures passées au service de la population villaroise depuis ton accession au Conseil communal. Je n'ose imaginer la longueur que représenterait tous les dossiers mis à bout que tu as eu en mains, elle se compterait certainement en centaine de kilomètres. Les réalisations découlant de ton travail ne sont que rarement inaugurées en grandes pompes, et presque invisibles aux yeux de chacune et chacun, mais, quand cela ne fonctionne pas les dégâts sont tout de suite d'importance.

Je pourrais passer des heures à refaire vos carrières politiques respectives, mais je vais me borner à vous dire, au nom des villaraises et villarois que nous représentons, au nom du PLR de Villars-sur-Glâne et de mon groupe un énorme MERCI pour votre dévouement et votre professionnalisme à la tête de notre Commune.

Nous vous souhaitons une retraite politique villaroise bien méritée et nous sommes persuadés, qu'avec le sentiment du devoir accompli et avec votre dynamisme encore bien présent, vous allez investir le temps à votre disposition dans d'autres occupations qui vous procureront plein de satisfactions.

J'espère que nous aurons l'occasion, d'ici la fin officielle de cette législature, de vous fêter dignement, sans mesure de protection et surtout un verre à la main.

Nos remerciements vont également à Mme Balçin qui va quitter sa fonction de Conseillère communale. Je ne suis pas au fait des détails historiques précis de notre Commune, mais je suis à peu près certain que vous avez été la première, ou du moins une des rares Conseillères communales, à acquérir le titre de maman durant un mandat au Conseil communal. Tout le meilleur pour vous et votre famille.

Pour terminer, merci aux Conseillères et Conseillers généraux qui ne se représentent pas, en particulier à MM. Alexandre Dupasquier et Jacques Chavaz, membres de mon groupe pour la mise à disposition de leur temps et de leurs compétences au service de la population.

**M. Frédéric Clément**, Président. Ce soir, nous avons assisté à la dernière séance du Conseil général mais aussi à celle de trois Conseillers communaux dont notre Syndique. Permettez-moi de retracer rapidement leurs parcours. Place tout d'abord à la benjamine, Mme Belkiz Balçin. Vous avez été élue au Conseil général en 2011 puis vous avez accédé au podium de

l'Exécutif le 17 octobre 2016 suite au décès tragique de notre regretté Thomas Marthaler. Occuper cette place n'a pas dû être facile mais vous vous êtes mise tout de suite au travail et vous avez démontré tout votre savoir-faire en la matière. Grâce à votre allant, votre jeunesse, votre esprit de vision bien des projets ont pu être menés à leur terme permettant à notre Commune de moderniser ses bâtiments et même d'en construire de nouveaux. Vous allez à présent vous tourner vers d'autres défis et je vous souhaite tout le meilleur pour l'avenir.

A votre tour, M. Bapst. Vous êtes entré au Conseil communal le 26 juin 1989 et depuis cette date vous n'avez jamais quitté ce poste. Vice-syndic depuis 2006 vous avez géré de main de maître les sous-sols de notre Commune où le regard ne se pose pas mais qui nous est si utile. Sans votre prévoyance pas d'eau dans nos robinets. Ce qui est bien sûr qu'une partie de votre travail quotidien mais quand on sait à quel point notre Commune a souffert par le passé de cette manne qui est l'eau, nous ne pouvons qu'être satisfaits de tout ce que vous avez accompli. Je vous souhaite de profiter dorénavant de ces moments de liberté que vous allez gagner à la fin de cette législature.

Une dernière personne va nous quitter ce soir, et pas des moindres puisqu'il s'agit de Mme Erika Schnyder, notre Syndique. Elue au Conseil communal en 1996, vous avez accédé à la syndiculture en 2006 et depuis la Commune de Villars-sur-Glâne est connue au-delà des frontières de notre district. Quand on entend ce que les gens appellent affectueusement la dame au chapeau on pense Villars-sur-Glâne, c'est tout dire. Vous avez acquis la célébrité d'une star de cinéma mais c'est sur l'échiquier politique que vous avez démontré tout votre savoir-faire d'une main d'acier dans un gant de velours voilà ce que vous avez été. Au nom du Bureau mais également celui de la population que ce Conseil général représente, je vous souhaite bon vent Madame la Syndique. Soyez remerciée pour tout ce que vous avez accompli au cours de ces quinze ans d'inoubliables aventures. A vous à présent de vivre la vôtre.

**M. Frédéric Clément**, Président. Je donne la parole à M. Pierre-Emmanuel Carrel.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Le Conseil Communal tient à s'associer aux remerciements et aux vœux adressés ce soir à Mme Erika Schnyder, notre Syndique. Une autre occasion officielle réunira le Conseil Communal pour remercier et féliciter Mme la Syndique, M. le Vice-syndic, Nicolas Bapst, et Mme la Conseillère communale, Belkiz Balçin.

Madame la Syndique, comment vous exprimer notre reconnaissance par des mots, tant les actes que vous avez accomplis durant vos 25 années à l'Exécutif villarois dont 15 en tant que Syndique, sont nombreux.

N'oublions pas vos dix années au Conseil général, votre présidence de celui-ci en 1993 et vos nombreuses interventions pour la cause sociale ou en faveur de la Résidence des Martinets.

En 1996, votre accession au Conseil communal, vous a permis de concrétiser des projets comme la mise en place du secteur de l'animation, dont le succès auprès de la population témoigne de son caractère indispensable, les infrastructures nécessaires pour accueillir les enfants et adolescents de notre Commune au Platy et à Villars-Vert. Enfin, pour la petite enfance, la mise à disposition de crèches et d'accueils extrascolaires ont exigé un travail constant pour motiver les autorités et les responsables des accueils de l'époque.

Votre bureau, situé dans les sous-sols de l'ancien bâtiment administratif à la route de la Berra a également accueilli et traité de nombreux dossiers concernant l'aide sociale.

Vos connaissances professionnelles, vous étiez Cheffe de section auprès de l'Office fédéral des affaires sociales, ont contribué à construire les bases solides pour tous les domaines précédemment mentionnés en faveur de toute la population de la Commune de Villars-sur-Glâne et également du district, par exemple avec la mise en place des soins à domicile.

En 2006, vous avez été la première femme à accéder à la syndication de Villars-sur-Glâne. En 2013, vous avez professionnalisé cette fonction et last but not the least, vous portez toujours avec élégance vos merveilleux chapeaux, un véritable symbole de notre Commune.

Quinze années en tant que Syndique vous placent sur la troisième marche du podium de longévité. La première étant occupée par Aimé Roubaty, 38 ans de syndication et la deuxième par Germain Bouverat 22 ans en tant que primus inter pares de l'Exécutif villarois.

Dans cette fonction vous avez tenu notre Exécutif d'une main de fer dans un gant de velours. Le principe de collégialité, règle d'or pour une bonne entente, vous l'avez fait respecter et appliquer sans faille. En effet, même si un dossier ne trouvait pas votre consentement et qu'il était soutenu par la majorité, une fois la décision prise, vous la respectiez et la défendiez. Vous avez toujours été d'une transparence absolue envers le collège et avez toujours communiqué rapidement les informations. Ceci n'est pas anodin, les Conseillers communaux des autres communes appréciaient de venir chez nous, car ils apprenaient ce que leur syndic leur cachait.

Votre retraite en tant que Syndique ne signifie pas un abandon de la chose publique. Vous avez la politique chevillée au corps. Cependant, vous pourrez vous consacrer davantage à votre famille, en particulier à votre maman dont vous vous occupez avec un amour filial exemplaire, à votre neveu et filleul ainsi qu'à vos amis. Il y aura également ces petits bonheurs épicuriens que la vie nous apporte à chaque instant. Mais n'oublions pas le dernier venu, Hermès, votre berger catalan, qui vous rend si rayonnante de joie. A ce sujet, une des premières tâches du nouvel Exécutif sera de trouver un emplacement où les toutous pourront s'ébrouer en toute liberté.

Je terminerai ce petit hommage par une citation de Germain Bouverat, ancien Syndic « L'expérience de la direction d'une Commune est non seulement enrichissante, mais passionnante. C'est au niveau local que l'on se sent le plus proche des personnes qui nous ont appelé au service de la communauté. ».

Madame la Syndique, merci pour votre écoute et votre présence auprès des citoyennes et citoyens de Villars-sur-Glâne.

**M. Frédéric Clément**, Président. Je donne la parole à présent à notre Syndique, Mme Erika Schnyder.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique, Merci M. le Président du Conseil général, M. le Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, je dirais Chers amis.

Je suis extrêmement émue ce soir de l'hommage que vous m'avez réservé car je ne m'y attendais pas du tout. Je tiens à remercier, tout spécialement, notre collègue Pierre-Emmanuel Carrel, qui au nom du Conseil communal m'a dit des mots extrêmement touchants mais aussi M. Grangier qui, au nom du PLR-PVL a été extrêmement aimable à mon égard. Ce qui m'a mis du baume au cœur car comme vous l'avez bien relevé, il y a beaucoup de couleuvres qui sont passées dans mon gosier ! Merci également à vous, Monsieur le Président, pour vos très gentilles paroles qui m'ont faites très plaisir.

Je ne vous cacherai pas que lorsqu'on arrive à la fin de son mandat on nous trouve toutes les qualités. C'est la même chose lorsqu'on décède, nous n'avons plus de mots malveillants pour les personnes qui ne sont plus là.

Cette fin de législature c'est aussi la vôtre. C'est aussi pour vous le terme d'une période de cinq années excitantes, intéressantes, actives qui vous ont permis de faire des expériences sans doute que vous n'oublierez pas. Vous avez, Mesdames et Messieurs, donné de votre temps libre et vous vous êtes engagés en faveur de la collectivité et à ce titre-là, vous avez droit à la reconnaissance de la population villaroise car vous avez œuvré en votre âme et conscience pour le bien-être de votre Commune. Je tiens, au nom de mes collègues mais aussi en mon nom personnel, à vous en remercier très chaleureusement. Ce d'autant plus que dans cette enceinte, il y a toujours eu des débats d'idées et d'échanges qui sont toujours restés courtois. Je peux vous dire que ce n'est pas partout le cas. Pour moi, c'est un signe de respect les uns envers les autres et c'est très important car c'est la preuve que nous pouvons échanger. Nous pouvons avoir des idées contradictoires mais en respectant son adversaire. Au cours de mes 25 années de législature, j'ai toujours connu cette situation et j'en suis ravie car ça rend les débats beaucoup plus agréables.

A ceux qui vont également nous quitter, vous allez aussi bénéficier d'une retraite politique bien méritée et je tiens à vous en remercier et vous souhaite bon vent pour la suite de votre vie, profitez-en. Le coronavirus nous a appris quelque chose, c'est de toujours profiter du moment présent.

D'autres d'entre vous vont se représenter aux élections et je ne peux que vous féliciter de l'engagement que vous estimez devoir mettre au nom de la collectivité et vous souhaite bon vent pour cette future élection.

A mes collègues du Conseil communal, je voudrais leur dire que même si nous avons eu des débats d'idées, des échanges parfois un peu vifs, nous avons toujours respecté le principe de la collégialité et les décisions qui ont été prises. Je tiens à vous remercier de m'avoir accompagnée dans cette syndication au cours de ces cinq dernières années et même avant comme Pierre-Emmanuel que je côtoie depuis très longtemps ainsi que comme M. le Vice-syndic qui lui, m'a coachée depuis très longtemps. Merci chers collègues.

Parmi vous, deux vont s'en aller, tout d'abord, Mme Balçin qui est entrée tout au début de cette législature suite au décès de Thomas Marthaler et qui ne se représentera pas pour un nouveau mandat pour se consacrer à ses affaires familiales. Belkiz a hérité du dicastère des bâtiments qui n'est pas très sexy et a dû, en plus, faire face à de nombreux travaux dans les bâtiments comme l'a relevé le Président. Mme Balçin s'est attelée à sa tâche avec beaucoup d'enthousiasme et d'entregent. Par ailleurs, elle a également hérité de quelques représentations assez délicates comme Coriolis Infrastructures et la fusion dont on dit que la

Commune de Villars n'est pas une adepte certifiée. Belkiz, je te souhaite bon vent pour ta vie future, pour ta famille qui, je l'espère, va s'agrandir et pour ta vie professionnelle. Je te souhaite le meilleur, tu es jeune et tu as toute la vie devant toi alors profite-en.

M. le Vice-syndic, Cher Nicolas, doyen de fonction du Conseil Communal. Cela fait 32 ans que tu sièges au Conseil communal. Tout au long de ta carrière tu as gardé le même dicastère. Une si longue carrière qui t'a permis de suivre le développement de la Commune de Villars au cours de toutes ces années. Tu auras participé aux grandes mutations de la Commune, aux transformations urbaines, aux changements culturels et sociaux, à la profonde transformation de la tâche des édiles. Il n'y a aucune comparaison entre ton arrivée en 1989 et ton départ à la retraite. De par, tes connaissances professionnelles, de par, ta formation, c'est tout naturellement que tu t'es occupé des eaux de la Commune et que tu raccroches ton tablier après avoir permis à la Commune de se mettre à jour avec les eaux en respectant toutes les règles environnementales, etc. Tout ça grâce à toi Nicolas qui a faits avancer les choses. Cela ne suffit pas de s'appuyer sur le personnel communal, il faut également à la tête quelqu'un qui comprenne quelque chose. Grâce à Nicolas, nous avons pu en arriver là. Tu quittes ce dicastère en lançant une très grosse opération puisqu'il s'agit de transformer et de moderniser la STEP. J'espère que ton successeur pourra mener ce projet à terme et je suis certaine qu'il pourra toujours compter sur le soutien de Nicolas.

En sa qualité de Vice-syndic depuis 15 ans, Nicolas aura toujours été un fidèle soutien, une aide et un appui très précieux ainsi qu'un collègue extrêmement agréable et sympathique. Nous avons, certes, eu des moments de désaccords mais nous avons toujours eu un respect mutuel très prononcé. A toi, Nicolas, je te souhaite de très bons moments avec Astrid, ton épouse, avec tes enfants et surtout avec tes petits-enfants qui t'accaparent beaucoup mais cela te permettra de garder une retraite active. Un immense MERCI et bon vent pour la suite.

Permettez-moi, pour ma part, de vous donner un bref aperçu de toutes ces années au Conseil communal. Après 25 ans, j'ai acquis la certitude que la charge de Conseiller communal est une des fonctions politiques les plus intéressantes car nous avons une très grande proximité avec les citoyens. Bien sûr, il n'y a pas que des avantages, lorsque vous êtes occupés et que l'on vient vous taper sur l'épaule pour écouter des doléances au sujet des poubelles qui sont ramassées à 6h00 du matin à une telle place et à 9h00 à une autre, pourquoi pas chez moi à 9h00 et à 6h00 ailleurs, etc. vous devez aussi être là.

La proximité et la liberté qu'ont les citoyens de pouvoir nous aborder est primordiale. Cela place la fonction exactement au niveau où elle doit être. Un édile communal est une personne

qui vit parmi les habitants de sa commune. Certes, je n'irais pas jusqu'à dire que j'ai eu un parcours irréprochable, j'ai aussi commis des erreurs. Que celui qui n'en a jamais faites me jette la première pierre. Il y a beaucoup de choses que je ne referais plus de la même manière. Avec le recul, on est toujours plus intelligent. Mais toujours est-il que tout ce que j'ai accompli, je peux vous dire que je l'ai fait toujours dans le but de servir la collectivité.

Je suis connue, comme vous l'avez dit, sous le nom de « La dame au chapeau » dont j'y tiens beaucoup et que je porte d'ailleurs depuis très longtemps. Cela pour vous dire que j'ai un autre surnom. En effet, j'ai été affublée du titre de « Baronne » par un des habitants un peu irascible de la Commune qui a une allergie chronique à tout ce qui est représentant de l'autorité publique, qui, non content des décisions qui sont légales et confirmées par les instances judiciaires que nous avons prises à son égard, m'a surnommée « Baronne ». Je ne sais pas si c'est flatteur ou pas mais je ne dois pas me plaindre car il a traité le Préfet de « Bouffon ».

Ensuite, depuis quelques mois, je marche beaucoup avec mon chien qui est jeune et qui demande de l'exercice et, en marchant, ce que je ne faisais pas beaucoup avant, je croise beaucoup de personnes. Celles que je croise me disent combien elles regrettent mon départ. Il ne faut pas regretter un départ car il y a une fin à tout dans la vie. C'est le cycle naturel des choses. Néanmoins, cela fait toujours plaisir à entendre et cela permet de gommer toutes ces années d'incertitude et de solitude car nous sommes très seuls lorsqu'on est Conseiller communal.

Je ne saurais quitter cette fonction sans adresser mes remerciements les plus sincères naturellement à mes collègues du Conseil communal actuels et passés à vous Monsieur le Président du Conseil général, à vous Monsieur le Vice-président du Conseil général, à vous Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, à vous tous Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux pour votre appui, vos critiques toujours constructives, votre collaboration et votre engagement en faveur de la Commune.

Je voudrais également remercier notre secrétariat communal, particulièrement M. Emmanuel Roulin qui lui me supporte depuis de nombreuses années et sur qui je déverse ma rage, Mme Stritt qui elle, est très habile pour laisser passer les orages mais qui est aussi là depuis encore plus longtemps car nous étions déjà au Conseil général ensemble, Mme Vonlanthen qui est d'une prévenance absolue et qui a toujours fait en sorte de faciliter les choses afin que tout fonctionne. Nous avons en Mme Vonlanthen une perle car grâce à elle tout roule lors de vos séances du Conseil général.

Le COVID s'étant immiscé dans nos vies, nous devons siéger dans cette immense salle où il y manque un peu d'âme. De plus, de vous voir tous avec un masque me fait des frissons car quelques fois on ne reconnaît pas les personnes dans la rue ce qui est très gênant et ensuite on ne les entend pas toujours lorsqu'elles parlent non pas dans leur barbe mais dans leur masque.

Je remercie également les employés communaux qui ont préparé cette salle et doivent bien la nettoyer car c'est une salle de sport. Je rappelle qu'avant la création de la halle de basket de Fribourg, celle de Villars était la plus belle salle du Canton.

Je remercie également M. Serras qui s'assure que tout le monde puisse nous voir et nous écouter en direct sur internet. A M. Manusev qui court toujours soit pour nous donner les micros et maintenant pour désinfecter les tables ainsi qu'à tout le personnel qui s'est engagé que tout soit prêt pour ce soir.

De manière générale, je voudrais également au nom de mes collègues mais en mon nom personnel adresser au personnel communal tous mes remerciements. Je crois pouvoir dire que dans la Commune de Villars, nous avons la chance d'avoir un personnel très engagé et très dévoué à la Commune. Pour cela, il mérite tous nos remerciements.

Je ne terminerais pas sans avoir une pensée toute particulière pour ceux qui nous ont quittés. Certains prématurément malheureusement, et avec lesquels j'ai soit travaillé ou soit côtoyé au cours de ces 35 années. Je voudrais parler de M. Germain Bouverat, ancien syndic, M. Raymond Gumy, ancien vice-syndic qui lui a fait mon éducation aux Martinets puisque j'ai siégé avec lui au Conseil de Fondation en 1987. Grâce à Raymond Gumy j'ai pu me mettre dans le bain de la politique de l'Exécutif. Je citerais également M. Henri Currat qui malheureusement vient de décéder avec lequel j'ai aussi beaucoup travaillé ainsi que, plus proche de moi et qui étaient vraiment des amis, M. Thomas Marthaler et M. Louis-Marc Perroud avec qui j'ai fait des études et qui était mon mentor en politique.

Pour l'avenir, la Commune de Villars devra faire face à de gros défis comme la question de la fusion mais aussi des questions financières liées aux nouvelles exigences comptables MCH2, à la fiscalité des entreprises dont on a encore pas pu mesurer les impacts, liées à la perte de l'Agglomération et liées à la fâcheuse tendance qu'à l'Etat de s'immiscer dans les affaires communales et même de la Préfecture de vouloir toujours faire de plus en plus des associations supra-communales pour enlever aux communes leur pouvoir et leur autonomie.

A vous tous je voudrais enfin vous dire combien toutes ces années m'ont appris énormément de choses. Elles m'ont permis de me développer et de savoir que si on veut rendre service à la collectivité c'est par la Commune qu'il faut commencer.

Je vous adresse donc mes sincères remerciements, je vous souhaite le meilleur pour ce qui vous attend et je crois pouvoir vous dire en tout sincérité, en parlant au nom du Vice-syndic et moi-même, que nous aimons la Commune de Villars-sur-Glâne. Notre cœur est à Villars-sur-Glâne et le restera toujours.

**M. Frédéric Clément**, Président. Il me reste plus qu'à conclure cette dernière séance de législature et je ne vais pas m'éterniser quoique.

J'ai passé ces quelques mois dans la peau du premier citoyen de Villars-sur-Glâne et même si je n'ai pas pu exercer toutes les prérogatives qui auraient dû être les miennes, pandémie oblige, j'ai pris un immense plaisir à officier sur ce perchoir. C'est une expérience que jamais je n'oublierais. A mon niveau, j'ai marqué un petit peu humblement l'histoire de notre Commune et pour un historien, il s'agit d'une satisfaction incommensurable.

Vous vous êtes montrés magnanimes avec moi et je vous en remercie. J'ai beaucoup apprécié vos débats et cette propension unique à Villars-sur-Glâne de penser en premier lieu au bien des habitants au-delà de toute idée partisane. Qu'il en aille de même pour la prochaine législature.

Je tiens également à remercier le Conseil communal pour son immense travail pour notre Commune et pour la collaboration que nous avons eu durant ces quelques mois.

Merci également à l'ensemble du personnel communal pour son travail tout aussi gigantesque et plus particulièrement à ceux qui ont permis à notre Conseil général de siéger dans des conditions qui, je l'espère, demeureront à tout jamais particulières.

Merci à M. Manusev, celui qui ne compte plus les kilomètres à courir pour nous permettre de parler et qui nettoie les tables.

Enfin, je tiens à remercier les membres du Bureau qui m'ont assisté avec grande bienveillance. Merci à ces inlassables travailleurs de l'ombre que sont Valentina Marthaler, Sophie Ortner Gaillard, Pierre Portmann, Irene Bernhard, Claude Monney, Véronique Polito Schmidt et Colette Teixidor -Tâche.

Un chaleureux merci à notre Secrétaire communal, Emmanuel Roulin, qui est lui aussi de Villars-sur-Glâne, Emmanuel que ferait-on sans toi ? J'adresse aussi mes remerciements les plus sincères à Mmes Vonlanthen et Stritt qui sont les chevilles ouvrières de notre Conseil général. Sans elles, croyez-moi, nous serions bien désorganisés, la somme de leur travail est tout bonnement incroyable.

Enfin, pour mener à bien mes quelques mois de présidence, j'ai pu compter sur le soutien et l'aide indéfectible de mon Vice-président, Gaël Gobet, qui a dû demeurer silencieux mais qui ne l'était pas tant que ça puisque c'est lui qui m'a épaulé, qui me murmurait quand je ne voyais pas certaines personnes qui voulaient prendre la parole. Est-ce que tu sais Gaël que tu portes le même prénom que le héros de ma saga historique ? Et maintenant ce sera à ton tour de devenir le héros de ce Conseil général pour la prochaine législature. Je te souhaite mille bonnes choses pour cette expérience qui te marquera à tout jamais.

Permettez-moi avant de me taire pour de bon de vous souhaiter le meilleur pour les futures élections à venir. J'espère que le résultat des urnes sera à la hauteur de vos espérances. J'ai aussi une pensée pour tous ceux qui ne se représentent pas et qui vont pouvoir profiter d'une retraite bien méritée. Merci pour tout ce que vous avez apporté à cette assemblée, votre disponibilité, votre éloquence et vos idées. Vous êtes aussi désormais prêts à entrer dans l'histoire et c'est le pas si petit d'une commune, parce que Villars-sur-Glâne est grande que ce soit par la taille mais et surtout par le cœur. Il est 21h56, la dernière séance de cette législature est officiellement levée.

La séance est levée à 21 heures 56.

Approuvé le 11.05.21

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

**Le Secrétaire**

Emmanuel ROULIN



**Le Président**

Frédéric CLEMENT